

Organisation.—A la suite d'une étude approfondie de tout le ministère, effectuée de juillet 1961 à avril 1962, on a élaboré un nouveau plan d'organisation conforme au principe de la décentralisation de l'autorité du siège du ministère vers le Service d'exploitation et propre à garantir une claire délimitation des tâches et des pouvoirs. Le Service d'exploitation se divise en 14 districts relevant chacun d'un directeur de district. Dix d'entre eux font directement rapport au sous-ministre adjoint des Postes. En outre, deux Régions, comprenant chacune deux districts et un bureau de poste principal, relèvent d'un directeur régional. Ces Régions font aussi rapport au sous-ministre adjoint, à la compétence duquel ressortissent les opérations régulières de la poste sur place. Le maître de poste assume la responsabilité de l'exploitation et de l'activité subsidiaire indispensables au maintien d'un service postal d'utilité publique. Les bureaux de district répartis à travers le pays secondent les maîtres de poste en leur fournissant de l'aide technique et autre, et en se chargeant de certaines fonctions administratives. La nouvelle organisation du siège du ministère rattache à la compétence du sous-ministre adjoint toute l'exploitation et confie au contrôleur la responsabilité des écritures et de la vérification financière; de leur côté, les services (auxiliaires) du personnel, de la vérification administrative, de la planification et des relations extérieures font individuellement rapport au sous-ministre lui-même.

Le Service postal canadien dessert tout le pays, depuis Terre-Neuve jusqu'à la côte ouest de l'île Vancouver et depuis l'île Pelée (Ont.),—le point le plus méridional du Canada,—jusqu'aux établissements et missions reculées de l'Arctique. La poste aérienne au Canada assure un service de plusieurs envois par jour d'un littoral à l'autre et constitue une grande voie aérienne, depuis St-Jean (T.-N.) jusqu'à Victoria (C.-B.); à cette voie se rattachent des lignes secondaires et de correspondance qui rayonnent en tous sens et relient le réseau à la poste aérienne des États-Unis. Depuis le 1^{er} juillet 1948, tous les envois au pays, de première classe et pesant jusqu'à une once inclusivement, sont transportés par avion d'un endroit à l'autre si la livraison en est ainsi plus expéditive. Depuis le 1^{er} avril 1954, il en va de même pour tous les envois de première classe pesant jusqu'à 8 onces inclusivement. Le service aérien omnibus est pour plusieurs régions reculées du pays le seul moyen de communication avec l'extérieur. En 1961, le Canada comptait environ 41,825 milles de routes aéro-postales et omnibus, comparativement à 41,069 en 1960.

Le principal moyen de transport est le chemin de fer. Le service ambulant, qui emprunte environ 22,550 milles de voie ferrée, a parcouru en 1961 plus de 34,900,000 milles. Le tri des correspondances dans les wagons a occupé 667 postiers.

Le service rural a desservi directement environ 5,600 routes postales en 1961, soit 530,846 boîtes postales sur 142,400 milles de parcours. L'itinéraire des routes postales, qui est généralement circulaire, s'étend sur une longueur moyenne de 25.7 milles. Le service postal a réalisé une amélioration sensible grâce au service des boîtes groupées assuré dans les régions rurales peuplées et les banlieues qui ne jouissent pas de la livraison à domicile. En 1961, quelque 2,075 services auxiliaires ont transporté le courrier entre les bureaux de poste, les gares, les quais et les aéroports, tandis que 1,966 services reliaient des bureaux non desservis par chemin de fer. Le transport routier prend de l'importance; plus de 380 services sont actuellement en activité; plusieurs ont remplacé ou réduit le transport ferroviaire. Sur la route, l'échange de courrier entre bureaux se fait à l'aide du porte-lettres classeur. En 1961, environ 879 services urbains de transport entre bureaux de poste, succursales et bureaux auxiliaires faisaient la levée des boîtes et livraient les colis. Les 9,641 entreprises de transport par voie terrestre ont parcouru environ 52,200,000 milles au cours de l'année. Les services de transport par voie terrestre sont exécutés à forfait, les contrats étant adjugés aux plus bas soumissionnaires suffisamment équipés.

Le service postal côtier est confié à 31 entrepreneurs qui longent la côte occidentale jusqu'à l'Alaska, et la côte orientale jusque dans le Nord du Labrador.